



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2402

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Réseau de communications à très haut débit dénommé la fibre Grand Lyon par la société Grand Lyon THD - Exercice 2016

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2402**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Réseau de communications à très haut débit dénommé la fibre Grand Lyon par la société Grand Lyon THD - Exercice 2016**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié à la société Grand Lyon THD, filiale de la société COVAGE, a pour objet la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communication à très haut débit sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce contrat a été conclu le 12 septembre 2015 pour une durée de 25 ans.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de Métropole au titre de l'exercice 2016 comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activité et de qualité de service.

Le tableau ci-après présente les charges et produits pour l'exercice 2016 :

	2015 (en €)	2016 (en €)
charges	- 7 000	- 366 000
produits	0	22 350

L'année 2016 est la première année pleine d'exécution du contrat. Elle a notamment été marquée par la constitution progressive de l'équipe opérationnelle au sein de la société dédiée, le démarrage des études de conception du Réseau, les premières ouvertures commerciales en fin d'année sur 17 zones d'activités, 134 sites prioritaires et plus globalement pour tous les établissements professionnels à proximité des déploiements réalisés. Cette phase avant tout de conception et de démarrage des travaux justifie le résultat négatif de la société dédiée et est conforme au compte d'exploitation prévisionnel.

Si l'avancement opérationnel du chantier a présenté un décalage par rapport aux jalons prévisionnels, au 31 décembre 2016, le réseau "la fibre Grand Lyon" connaît un démarrage commercial satisfaisant avec 86 commandes enregistrées auprès de 18 opérateurs de services et 25 clients finaux raccordés au réseau "la fibre Grand Lyon".

La redevance de contrôle à appeler pour cette période s'élève à 60 000 €.

En conclusion, les points notables du rapport du délégataire sur l'exercice 2016 sont :

- janvier 2016 : 1^{er} appel à subvention de 600 k€,
- mai 2016 : démarrage des travaux,
- juin 2016 : nouveau siège de Grand Lyon THD au 37 rue Voltaire dans le 3^e arrondissement de Lyon,
- création de l'identité visuelle du service public "la fibre Grand Lyon",
- premières ouvertures commerciales : fin octobre 2016,
- novembre 2016 : 2^e appel à subvention de 758 k€,
- décembre 2016 : mise en place d'un financement de 15 millions d'euros par dette bancaire.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2016 produit par la société Grand Lyon THD au titre de la délégation de service public pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communication à très haut débit sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.